



PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX

Campagne 2025



Sommaire

01

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

PRÉSENTATION DES PST
CONSEILS POUR FAIRE VALOIR VOTRE PROJET

02

PROJETS ÉLIGIBLES

THÉMATIQUE 1 – EMPLOI & PROFESSIONNALISATION
THÉMATIQUE 2 – POLITIQUES PUBLIQUES DONT LUTTE CONTRE LES DÉRIVES

03

CRÉDITS ALLOUÉS PAR TERRITOIRE

04

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

FICHES TYPES
ANNUAIRE DE SUBVENTION

01

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Suivez les thématiques !

Présentation des projets sportifs territoriaux (PST)

L'ANS subventionne vos actions à l'aide de deux dispositifs distincts et complémentaires :

Projets sportifs fédéraux (PSF)



Crédits alloués par fédérations sportives



Gestion par FRANCE JUDO



Logique de développement par projets d'actions selon les objectifs fédéraux définis (cf. **Notice PSF 2025**)

Projets sportifs territoriaux (PST)



Crédits alloués par région et par thématique



Gestion par les services déconcentrés de l'Etat (DRAJES, DSDEN, SDJES)



Logique de réponse aux thématiques et dispositifs suivants →

3 THÉMATIQUES :

- ❑ **Emploi et professionnalisation du mouvement sportif** : 52,79 M€
- ❑ **Déploiement de projets sportifs territoriaux liés aux politiques publiques du sport** : 12,8 M€
- ❑ **Territoires bénéficiant de dispositions particulières** (ultramarins et Corse) : 4,13 M€

69,72 M€
budget



Le calendrier d'instruction est différencié selon chaque territoire !

— Conseils pour faire valoir votre projet

Porter un projet

- **Vérifier l'éligibilité de votre projet**
- **S'assurer que votre projet rentre dans les prérogatives fixées** par la note d'instruction de l'Agence Nationale du Sport
- Recueillir les pièces du dossier, exemple fiche de poste de l'emploi visé, et s'assurer de la concordance du projet avec les objectifs publics

Solliciter les acteurs

- **Se rapprocher des dirigeants d'OTD et de l'encadrement technique** pour vous conseiller et vous accompagner
- **Solliciter systématiquement un entretien préalable avec les services déconcentrés de l'État** pour échanger sur votre projet
- Impliquer les acteurs fédéraux dans ces entretiens préalables à l'instruction

Déposer dans le respect de l'échéancier de votre région

- **Consulter les dossiers types élaborés par France Judo** pour vous accompagner à la rédaction de votre projet
- Déposer sur **Le Compte Asso** votre projet en respectant les délais de dépôt fixés par votre région

02

PROJETS ÉLIGIBLES

2 thématiques prioritaires

— Emploi & Professionnalisation

1

- **Suite des crédits engagés antérieurement** via les conventions pluriannuelles : emplois ANS, emplois sportifs qualifiés ESQ, dispositif CAMPUS 2023, 664 emplois socio-sportifs.
- **Embauche** de nouveaux emplois prioritairement au sein des **territoires carencés** (QPV, ZRR) ou profilés sur des **publics cibles** (féminines, handicap) ou des **politiques institutionnelles** : emplois ANS, emplois sportifs qualifiés ESQ.
- **Création d'emploi** pour accompagner le déploiement et l'animation du programme des **5 000 équipements de proximité – Génération 2024**, dont les « 1 000 DOJOS »
- **Consolidation** d'emploi existant en CDI ou en CDD : aide ponctuelle à l'emploi.



Les emplois aidés les années précédentes peuvent faire l'objet de demandes de consolidation
Veillez-vous rapprocher de votre DRAJES ou SDJES pour plus d'informations

Emploi ANS



Éligibilité :

Associations sportives locales (clubs), départementales (comités), régionales (ligues), groupements d'employeurs éligibles à l'ANS

Embauche ou consolidation d'un poste à temps plein et en CDI



Durée de l'aide :

Contractualisation possible sur 2 ou 3 ans
Possibilité d'aide ponctuelle à l'emploi : 12 mois maximum et 12 000 € maximum pour un temps plein avec CDD possible



Montant de l'aide :

Maximum 12 000€ par an (12 mois) et par emploi (pour une année complète et un emploi temps-plein)
L'aide peut être dégressive

RESSOURCES

Cf. **FICHES TYPES :**

- Création d'un Emploi ANS
- Création d'un Emploi 1 000 dojos



Date limite de saisie des dossiers :

D'avril à juin selon les régions (*se rapprocher de sa DRAJES*)



Postes visés :

Educateurs sportifs, agents de développement (chargés de la mise en œuvre des projets de développement de l'association) ou agents polyvalents



Priorités :

- ▶ Recrutements au sein de **territoires carencés (QPV, ZRR)**
- ▶ Emplois en cohérence avec les besoins identifiés dans les **projets territoriaux définis par France Judo et les ligues**
- ▶ Emplois qui s'inscrivent dans **un ou plusieurs objectifs de développement :**
 - L'animation des 5 000 équipements sportifs Génération 2024 dont les « 1000 dojos »
 - Le développement des pratiques à destination des publics prioritaires : féminines et personnes en situation de handicap
 - Le développement des pratiques d'enjeu national à fort impact : santé, éducation, développement durable

Aides à l'emploi sportif dédiées aux parasports (Emplois sportifs qualifiés - ESQ)



Éligibilité : toute structure affiliée à une fédération délégataire d'une discipline parasports : **FRANCE JUDO pour le parajudo**

1 - Priorité aux reconductions des postes ESQ parasports existants

2 - Possibilité de création de nouveaux postes avec financement sur l'enveloppe relative aux emplois pluriannuels ANS (cf. diapositive fiche emploi ANS)



Montant de l'aide :

1 - Aide constante de 17 600 € par an (12 mois) et par emploi pour un emploi temps plein

2 - Pas de dégressivité de l'aide



Durée de l'aide : contractualisation sur 3 ans



Date limite de saisie des dossiers : se rapprocher du référent paralympique en région (CPSF) <https://france-paralympique.fr/>



Postes visés : en CDI pouvant être mutualisés entre les disciplines sportives



Priorités :

- ▶ **Création de postes temps plein 100% handisport ou parasports**
- ▶ Possibilité de mutualiser les emplois entre disciplines et entre entités judo (clubs/comités/ligues)

RESSOURCE

Se rapprocher de votre ligue
Se rapprocher du service para judo de la DTN
Fiche de poste type et grille d'évaluation dans la note de cadrage PST 2025 de l'ANS

Obligations pour tous les dispositifs d'aide à l'emploi



1

Pour le salarié :

- ❑ Carte professionnelle en cours de validité
- ❑ Diplôme professionnel reconnu par le code du sport

2

Pour l'employeur :

- ❑ Respect du contrôle d'honorabilité des dirigeants et des salariés de l'association
- ❑ Respect de la convention collective nationale du sport (CCNS)
- ❑ Plan pluriannuel de formation des dirigeants et des salariés (à transmettre au délégué territorial)

3

Obligations communes au salarié et à l'employeur :

Pour le renouvellement d'une aide à l'emploi

- ❑ Suivi d'une formation à la prévention des violences sexuelles ou sexistes dans le sport

— Actions liées aux politiques publiques du sport

2

- **Lutte contre les dérives et les violences sexuelles**
 - Développement du para sport
 - Développement des pratiques féminines
 - Territoires carences ZRR et QPV
 - Promotion du sport-santé.
 - **Aide non cumulative avec les PSF**
- Aide minimum de **1 500 € par porteur de projet** (1 000€ pour les clubs en ZRR)
 - Si seuil minimum, 2 actions maximum, soit 2 x 750 € ou 2 x 500 €
- Pas d'enveloppe territoriale déterminée par politique publique
 - Se rapprocher du référent thématique DRAJES ou SDJES avant de présenter son projet

RESSOURCES

Cf. **FICHES TYPES ACTIONS CLUBS & OTD**
« Lutte contre les dérives »



Les enveloppes et les priorités sont définies par région !

03

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Trouvez votre accompagnement de proximité

— Des fiches types pour vous accompagner

RESSOURCES

-  **Création d'un emploi ANS** pluriannuel en lien avec les orientations fixées par l'ANS
-  **Création d'un emploi 1 000 DOJOS** en lien avec le **programme ministériel des 5 000 équipements de proximité**
-  **Création d'un ESQ** spécifique au développement du para judo (*se rapprocher de votre ligue*)
-  **Action OTD ou club** (*tête de réseau*): Lutte contre les dérives



*Ces dossiers types constituent un support pour vous accompagner sur la partie rédactionnelle
Ils n'ont qu'une valeur indicative et doivent être adaptés à votre projet*

— Annuaire thématique sur vos territoires

- ▶ [Lien vers l'annuaire interactif](#)
- ▶ **Permet d'identifier une thématique** éligible aux PST
- ▶ **Coordonnées mails et téléphoniques** des agents qui instruisent, en amont de la conférence régionale des financeurs, les demandes de subvention



Simulez le coût d'un emploi selon votre situation, à l'aide de l'outil en ligne du CNOSF !

[Lien vers simulateur du coût de l'emploi](#)

The screenshot shows the website of the Agence Nationale du Sport. The header includes the logo and navigation links: Agence, Haute Performance, Développement des pratiques, Sport en territoires, and a search icon. The main content area is titled 'Contactez-nous' and features a dropdown menu labeled 'Votre question concerne'. The dropdown menu is open, showing a list of regions and subsidy types. The selected option is 'Auvergne-Rhône-Alpes - subventions territoriales'. Below the dropdown, the contact information for DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes is displayed, including the address, phone number, and website. A map of France is visible on the right side of the page, with the Auvergne-Rhône-Alpes region highlighted in dark blue. A small 'Outil Capture d'écran' watermark is present in the bottom right corner of the screenshot.

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Agence Haute Performance Développement des pratiques Sport en territoires

Accueil Contact

Contactez-nous

Votre question concerne

- Auvergne-Rhône-Alpes - subventions territoriales
- Merci de préciser votre demande
- Auvergne-Rhône-Alpes - subventions équipements sportifs
- Auvergne-Rhône-Alpes - subventions territoriales**
- Bourgogne-Franche-Comté - subventions territoriales
- Bourgogne-Franche-Comté - subventions équipements sportifs
- Bretagne - subventions équipements sportifs
- Bretagne - subventions territoriales
- Centre-val de Loire - subventions équipements sportifs
- Centre-Val de Loire - subventions territoriales
- Corse - subventions équipements sportifs
- Corse - subventions territoriales
- Grand Est - subventions équipements sportifs
- Grand Est - subventions territoriales
- Guadeloupe - subventions équipements sportifs
- Guadeloupe - subventions territoriales
- Guyane - subventions équipements sportifs
- Guyane - subventions territoriales
- Hauts-de-France - subventions équipements sportifs
- Hauts-De-France - subventions territoriales
- Île-de-France - subventions équipements sportifs

Auvergne-Rhône-Alpes - subventions territoriales

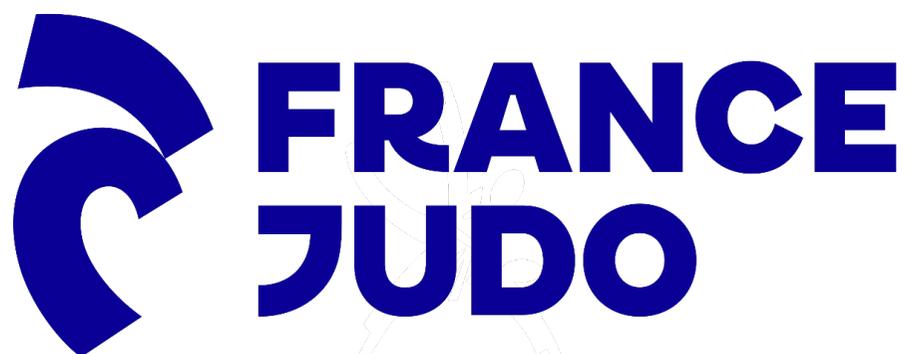
DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes

Siège DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes
245 rue Garibaldi
69422 Lyon CEDEX 03

Adresse site Clermont
Cité administrative,
2 rue Pélissier
63034 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Tél : 04 72 6
Web : https://
alpes.drjscs.gouv.fr

Outil Capture d'écran



FF judo

www.ffjudo.com
